

PAR COURRIEL

Québec, le 5 novembre 2025

[...]

Objet : Demande d'accès aux documents

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue à la Commission par courriel le 9 octobre 2025. Votre demande visait à obtenir des renseignements ou des documents que vous identifiez comme suit :

« Rapport d'enquête sur l'ingérence et le harcèlement psychologique à la Ville de Desbiens, rédigé par Solutions RH 2000 Inc en 2024

L'ensemble des communications entre la Commission municipale du Québec et l'ancienne ministre des Affaires municipale Andrée Laforest (courriels, textos, avis, rapports, requêtes, décisions etc.) qui concerne la mise sous tutelle de la Ville de Desbiens »

DÉCISION

La Commission ne peut faire droit que partiellement à votre demande.

En effet, le document que vous identifié comme le « rapport d'enquête sur l'ingérence et le harcèlement psychologique à la Ville de Desbiens, rédigé par Solutions RH 2000 Inc en 2024 » étant la propriété de la Ville de Desbiens, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « *Loi sur l'accès* »), nous devons vous diriger à la personne responsable de l'accès aux documents de cette dernière pour obtenir réponse à votre demande.

À cet effet, nous vous transmettons les coordonnées de Madame Danie Dallaire, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à la Ville de Desbiens.

Courriel : danie.dallaire@ville.desbiens.qc.ca

Téléphone : 418 346-5571 poste 2813

... 2

En ce qui a trait à « l'ensemble des communications entre la Commission municipale du Québec et l'ancienne ministre des Affaires municipale Andrée Laforest (courriels, textos, avis, rapports, requêtes, décisions etc.) qui concerne la mise sous tutelle de la Ville de Desbiens », la Commission vous transmet copie des communications échangées avec le cabinet de Mme Laforest ainsi que le sous-ministre des Affaires municipales Nicolas Paradis.

Toutefois, le courriel 16 octobre 2024 vous est transmis sans la pièce jointe, car celle-ci est la propriété ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ainsi, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, vous devez vous adresser au responsable de l'accès aux documents du ministère pour en obtenir copie.

À cet effet, nous vous transmettons les coordonnées de Monsieur Guillaume Roy, responsable de l'accès aux documents.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Courriel : accesinfo@mamh.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 691-2040

RECOURS

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (art. 135 et s.), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours qui suivent la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

M^e Anne-Marie Simard Pagé
p. j. (3)

- Courriels échangés entre la Commission et le cabinet de Mme André Laforest et la Commission et M. Nicolas Paradis
- Articles 48 et 51, *Loi sur l'accès*
- Avis de recours

Simard Pagé, Anne-Marie

De: Marois, Jean-Philippe
Envoyé: 19 juin 2024 16:30
À: Simard Pagé, Anne-Marie
Objet: Fwd: Assujettissement de la Ville de Desbiens au contrôle de la Commission municipale du Québec
Pièces jointes: Desbiens - LSM_CMQ_2024-06-19.pdf

Voilà.

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Paradis, Nicolas <Nicolas.Paradis@mamh.gouv.qc.ca>
Envoyé : Wednesday, June 19, 2024 4:29:17 PM
À : Marois, Jean-Philippe <jean-philippe.marois@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Assujettissement de la Ville de Desbiens au contrôle de la Commission municipale du Québec



Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance ci-jointe de la part de Nicolas Paradis, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Merci

Salutations,

Maude Émond-Turcotte

Adjointe administrative

Pour

Nicolas Paradis

Sous-ministre

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Aile Chauveau, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2040

Nicolas.Paradis@mamh.gouv.qc.ca

www.mamh.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#)

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditrice ou l'expéditeur immédiatement.

Le sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

M^e Jean-Philippe Marois
Président
Commission municipale du Québec
Mezzanine, aile Chauveau
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
jean-philippe.marois@cmq.gouv.qc.ca

Monsieur le Président,

La présente vise à vous informer que le gouvernement du Québec a pris la décision d'assujettir la Ville de Desbiens au contrôle de la Commission municipale du Québec conformément à l'article 46.1 de la *Loi sur la Commission municipale*.

À cet effet, il vous est demandé de désigner un membre de la Commission et de m'en informer ainsi que la Ville.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


Nicolas Paradis

Périgny, Amélie

De: Pelletier, Nancy
Envoyé: 20 juin 2024 14:25
À: Simard Pagé, Anne-Marie
Cc: Dusseault, David (CMQ); Jodoin, Dominique
Objet: Décret 986-2024 - Conseil des ministres du 19 juin 2024
Pièces jointes: 986-2024.pdf

Critère de diffusion: Confidentiel



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le décret 986-2024 concernant l'assujettissement de la Ville de Desbiens au contrôle de la Commission municipale du Québec.

Ce décret sera publié dans la *Gazette officielle* Partie 2, n° 28 du 10 juillet 2024.

Merci et bonne journée,

Nancy Pelletier

Technicienne en administration
Bureau de la secrétaire générale
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Aile Chauveau, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2015, poste 83727

nancy.pelletier@mamh.gouv.qc.ca

www.mamh.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#)

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditrice ou l'expéditeur immédiatement.



19 JUIN 2024

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO
986-2024

CONCERNANT l'assujettissement de la Ville de Desbiens au contrôle de la Commission municipale du Québec

---ooo0ooo---

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 46.1 de la Loi sur la Commission municipale (chapitre C-35) le gouvernement peut assujettir une municipalité au contrôle de la Commission municipale du Québec même si cette municipalité ne fait pas l'objet d'une enquête de celle-ci;

ATTENDU QUE des actes répréhensibles dans la gestion de la Ville de Desbiens ont été relatés dans un rapport produit le 24 janvier 2024 par la Commission municipale du Québec et que ceux-ci affectent son bon fonctionnement;

ATTENDU QUE les principaux risques financiers reliés à ces actes répréhensibles ont été relatés dans le rapport produit le 6 février 2024 par la personne désignée par la ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 15 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (chapitre M-22.1) qui avait pour mandat d'effectuer une vérification afin de s'assurer de la bonne exécution des lois qui relèvent de la responsabilité de la ministre;

ATTENDU QU'un plan de redressement a été adopté par la Ville le 23 janvier 2024 afin de rectifier les cas de mauvaise gestion découlant des actes répréhensibles et de mitiger les principaux risques financiers relevés par la Commission municipale du Québec et par la personne désignée par la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE le plan de redressement n'est pas réalisé;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assujettir la Ville de Desbiens au contrôle de la Commission municipale du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales :

QUE la Ville de Desbiens soit assujettie au contrôle de la Commission municipale du Québec à compter de la date de la prise du présent décret.

La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif

Boîte CMQ Accès Information

De: Dusseault, David (CMQ)
Envoyé: 20 juin 2024 16:03
À: Grondin, Catherine
Objet: TR: désignation tutelle
Pièces jointes: CMQ-70764-001 Désignation des membres.pdf

Salut Catherine,

Comme discuté.

Merci de ta collaboration et bonne fin de journée!



David Dusseault | Directeur
Évolution des services et relations avec les partenaires
Commission municipale du Québec

10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Cellulaire : 418 998-1437
david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca
www.cmq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Pensons à l'environnement!

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Simard Pagé, Anne-Marie <anne-marie.simardpage@cmq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 20 juin 2024 15:59

À : Dusseault, David (CMQ) <david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca>

Objet : désignation tutelle

Merci



**Me Anne-Marie Simard Pagé | Secrétaire de la Commission
Secrétariat et greffe
Commission municipale du Québec**

10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Tel. : 418 691-2014, poste 83914
anne-marie.simard-page@cmq.gouv.qc.ca
www.cmq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

CMQ-70764-001

Québec, le 20 juin 2024

DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 19 juin 2024, le décret numéro 986-2024, afin d'assujettir la Ville de Desbiens au contrôle de la Commission municipale du Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission municipale du Québec*, je désigne monsieur Joseph-André Roy et madame Sylvie Piérard, tous deux membres de la Commission municipale, pour agir respectivement à titre de tuteur et tuteur adjoint de la Ville de Desbiens, et délègue à chacun d'eux les pouvoirs prévus par la *Loi* y compris l'adoption de toutes les résolutions requises à l'exercice de ces pouvoirs et faire rapport au président à la fin de la tutelle.

Le président,

Jean-Philippe Marois

En vertu de l'article 60 de la *Loi sur la Commission municipale*, j'approuve la désignation des tuteurs et la délégation de pouvoirs.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Andrée Laforest

Québec, le 20 juin 2024

Boîte CMQ Accès Information

De: Grondin, Catherine
Envoyé: 21 juin 2024 08:51
À: Dusseault, David (CMQ)
Objet: RE: désignation
Pièces jointes: CMQ-70764-001 Désignation des membres.signéeAL.pdf

Ouain, j'ai « gossé » pas mal comme on dit, et ça ne fonctionnait vraiment pas!

Revoici le document signé, je vous laisse apposer la signature de Jean-Philippe!

Merci,

Catherine Grondin
Conseillère politique
Cabinet de la ministre des Affaires municipales

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Cellulaire : (367) 995-6797

De : Dusseault, David (CMQ) <david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 juin 2024 08:47
À : Grondin, Catherine <Catherine.Grondin@mam.gouv.qc.ca>
Objet : TR: désignation

Salut!

Tu peux probablement signer le PDF en ignorant les avertissements de sécurité.

Mais au cas où, voici le Word.

Merci beaucoup de ta collaboration et désolé des incon vénients

David

De : Simard Pagé, Anne-Marie <anne-marie.simardpage@cmq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 juin 2024 08:38

À : Dusseault, David (CMQ) <david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca>

Objet : désignation



**Me Anne-Marie Simard Pagé | Secrétaire de la Commission
Secrétariat et greffe
Commission municipale du Québec**

10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Tel. : 418 691-2014, poste 83914
anne-marie.simard-page@cmq.gouv.qc.ca
www.cmq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

CMQ-70764-001

Québec, le 20 juin 2024

DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 19 juin 2024, le décret numéro 986-2024, afin d'assujettir la Ville de Desbiens au contrôle de la Commission municipale du Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission municipale du Québec*, je désigne monsieur Joseph-André Roy et madame Sylvie Piérard, tous deux membres de la Commission municipale, pour agir respectivement à titre de tuteur et tuteur adjoint de la Ville de Desbiens, et délègue à chacun d'eux les pouvoirs prévus par la *Loi* y compris l'adoption de toutes les résolutions requises à l'exercice de ces pouvoirs et faire rapport au président à la fin de la tutelle.

Le président,

Jean-Philippe Marois

En vertu de l'article 60 de la *Loi sur la Commission municipale*, j'approuve la désignation des tuteurs et la délégation de pouvoirs.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,


Andrée Laforest

Québec, le 20 juin 2024

Boîte CMQ Accès Information

De: Dusseault, David (CMQ)
Envoyé: 16 septembre 2024 17:26
À: Telmat, Anis (Cabinet)
Objet: Tutelle - Ville de Desbiens
Pièces jointes: Lettre Mme Laforest.pdf

Bonjour Anis,

Dans le dossier de la tutelle de la Ville de Desbiens, nous avons été informés que la mairesse avait transmis cet avant-midi une lettre à la ministre des Affaires municipales dans laquelle elle demande que la ministre participe à une rencontre avec les citoyens de la Ville afin de discuter des enjeux actuels de celle-ci.

Je t'invite à me contacter si tu as besoin d'information additionnel en lien avec cette correspondance.

Bonne fin de journée,



David Dusseault | Directeur
Évolution des services et relations avec les partenaires
Commission municipale du Québec

10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Cellulaire : 418 998-1437
david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca
www.cmq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Pensons à l'environnement!

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

Boîte CMQ Accès Information

De: Dusseault, David (CMQ)
Envoyé: 18 octobre 2024 16:44
À: Telmat, Anis (Cabinet)
Objet: RE: Dossier : Marc Fortin

Bonjour Anis,

On m'informe que les élus seront prochainement convoqués à une rencontre qui se tiendra durant la semaine du 4 novembre. Les préparatifs de cette rencontre sont déjà en cours.

Je te propose donc de ne pas donner suite à la demande du conseiller formulée au premier ministre.

Bonne fin de semaine,



David Dusseault | Directeur
Évolution des services et relations avec les partenaires
Commission municipale du Québec

10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Cellulaire : 418 998-1437
david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca
www.cmq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Pensons à l'environnement!

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Telmat, Anis (Cabinet) <Anis.Telmat@mam.gouv.qc.ca>
Envoyé : 18 octobre 2024 14:22
À : Dusseault, David (CMQ) <david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Fw: Dossier : Marc Fortin

Anis Telmat
Directeur adjoint
Cabinet de la ministre des Affaires municipales

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

De : Esther Faucher <Esther.Faucher@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé : Wednesday, October 16, 2024 4:39:02 PM
À : _Boîte Ministre (MAM) <ministre@mam.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier : Marc Fortin

Québec 

Bonjour,

Nous avons reçu la correspondance suivante au cabinet du premier ministre.

Nous vous la référons afin que vous puissiez faire le suivi approprié.

Merci infiniment.

Cordialement,

De : Questions - Fortin, Marc <nepasrepondre@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 octobre 2024 16:08

Objet : Municipalités

Date du courriel : 2024-10-16 16:08:27

Questions au sujet de : Municipalités

Message : Bonjour M.Legault je me présente Marc Fortin, conseiller municipal a la ville de Desbiens. Nous avons plusieurs problématique tel que la tutelle de notre ville. Cependant , ma préoccupation c'est la gestion de la CMQ dans tout plein de dossier. Nous avons deux dossiers chaud sur les griefs pour harcèlement et ingérence que ne semble pas préoccuper les gens de la CMQ. Ils ne veulent pas nous rencontrer, ne nous donne aucun détail et avancement de ces dossier. J'aimerais avoir une rencontre avec vous pour discuter des problématique que nous avons. un conseiller qui n'a plus de ressource. En attente d'un réponse rapidement merci

Genre : Monsieur

Prénom : Marc

Nom : Fortin

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Province :

Courriel :

Langue : **Français**

Boîte CMQ Accès Information

De: Dusseault, David (CMQ)
Envoyé: 30 juin 2025 06:59
À: Telmat, Anis (Cabinet)
Objet: TR: CMQ-70764-001 / Tutelle Ville de Desbiens / Publication du rapport

Bonjour Anis,

Pour info.

Je demeure disponible si tu as des questions.

Bonne journée,



David Dusseault | Directeur
Évolution des services et relations avec les partenaires
Commission municipale du Québec

10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Cellulaire : 418 998-1437
david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca
www.cmq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Pensons à l'environnement!

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : _Boîte Secretariat <secretariat@cmq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 juin 2025 16:32

À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>; Girard, François <francois.girard@cmq.gouv.qc.ca>; Dusseault, David (CMQ) <david.dusseault@cmq.gouv.qc.ca>

Objet : CMQ-70764-001 / Tutelle Ville de Desbiens / Publication du rapport

Bonjour,

Le rapport de fin de tutelle a été mis en ligne, vous pouvez y accéder via l'hyperlien suivant :

<https://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/administration-provisoire-et-tutelle/tutelle/interventions-en-tutelle>

Meilleures salutations.



Adeline Désir | Technicienne en administration
Direction de la gouvernance et de l'amélioration continue

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : 418 691-2014 / 1-866-353-6767 poste 81801
secretariat@cmq.gouv.qc.ca
www.cmq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Pensons à l'environnement!

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Article 48

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Article 51

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

En ligne : [Légis Québec \(gouv.qc.ca\)](http://legis.gouv.qc.ca)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

En ligne : https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_FIC_Avis_Recours.pdf?qt=AVIS